

Nombre de conseillers:

En exercice: 23

Présents: 21

Votants : 21

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 07 mai 2015

L'an deux mille quinze, le sept mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Mr Henri VIAULES, Maire.

Présents: Mrs VIAULES, CALVET, BOYER, SOULIE, OUHALIMA, CANTALOUBE, LOPEZ, BAGES, ROUQUIER, BOUSQUET, GARRIGUES, Mmes JOLLET, FABREGUE, HOULES, HENON, PLO, BARTHE DE LA OSA, RIGAUD, PUECH-PANIS Melle BARDOU

Représentés : Mr NIVOT par Mr OUHALIMA

Absents: Mmes BELOU, CHABBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance.

I/ PROCES VERBAL

Le procès verbal de la séance du 14 avril 2015 est approuvé à l'unanimité

II /ORDRE DU JOUR :

- 1) **Subventions aux associations : - Attributions 2015
- Modalités d'attribution 2016**
- 2) **Programme culturel : Tarifs des spectacles**
- 3) **Informations diverses**

1/ OBJET : VOTE SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire, donne lecture à l'assemblée de la liste des demandes de subventions émises par les différentes associations du territoire pour l'année 2015. Elles ont été soumises à la commission chargée de ce dossier.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PLO qui fait le compte rendu des travaux de la commission composée de Mmes Henon, Plo, Melle Bardou, Mrs Garrigues et Rouquier.

La commission a fait le constat qu'aucun critère d'attribution n'avait été arrêté jusqu'à présent, que la subvention n'est pas un « dû » et qu'il est nécessaire de mettre en place pour les attributions une grille de critères basée principalement sur

- La fréquentation par la population réalmontaise de ces associations
- Le nombre d'adhérents
- L'implication de l'association dans l'animation locale
- Le nombre d'enfants pour certaines associations
- La trésorerie de l'association

Les critères sont adaptés aussi en fonction de l'activité de l'association.

Mr Garrigues demande si pour les associations « Loisirs et culture » le critère du nombre d'enfants sera aussi pris en compte.

Mr Rouquier expose qu'il est prévu de réunir les associations par groupe d'activités pour leur exposer ces nouvelles règles

Mr Bousquet observe que c'est une excellente idée de mettre en place des critères mais que la pondération sera difficile pour garder une équité des critères.

Mme Plo présente une simulation entre l'attribution 2014 et une attribution intégrant les critères ; il y a peu de différence.

Mr le Maire précise que pour 2015, il n'y a pas de changement les critères ne s'appliqueront qu'en 2016.

Mr Ouhalima s'interroge sur le fait que les associations ne sont pas conscientes de ce qu'il leur est donné.

Melle Bardou, présente à beaucoup d'assemblées générales confirme que les associations ne sont pas conscientes aussi du coût des mises à disposition. La comptabilité analytique permettra de quantifier ces coûts.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un tableau d'attribution et soumet au vote les dites propositions d'attribution

Monsieur le Maire demande, aux conseillers membres des bureaux des associations concernées par cette décision de bien vouloir se retirer pour le vote.

Ainsi Mmes Fabrègue, Puech-Panis et Mrs Boyer, Calvet, Garrigues, Soulié se retirent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (à 15 voix Pour)

- **ATTRIBUE** aux différentes associations du Territoire les subventions pour l'année 2015 suivant le tableau annexé à la présente délibération
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2015 Chapitre 65 article 6574

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2014	SUBVENTIONS 2015
A - Associations sportives		
<u>A1 - Associations sports collectifs</u>	-	
REALMONT XIII	4 000	4 000
ESPERANCE SPORTIVE REALMONTAISE	2 800	2 800
REALMONT FOOTBALL CLUB	3 200	3 200
Total A1	10 000	10 000
<u>A2 - Associations sports individuels</u>		
JUDO CLUB REALMONT	1 500	1 500
TENNIS CLUB REALMONT	600	600
LES AS DU VOLANTS (BADMINTON ADULTE)	150	150
PETANQUE REALMONT	700	300
SPORTIVE DE TIR LOMBERS REALMONT	700	700
EPGV	400	400
UNSS // collègue	600	600
CYCLOTOURISME	600	600
CLUB NAUTIQUE	400	200
COUREURS DE FOND	400	200

MOTO CLUB REALMONTAIS	150	150
Total A2	6 200	5 400
Total A	16 200	15 400
B - Associations culture et loisirs		
ANC COMBATTANTS REALMONT LOMBERS	300	300
APEL ECOLE ST JOSEPH (95 familles)	300	300
CAP CENTRE TARN	400	400
RUCHER ECOLE (293 ADHERENTS)	300	300
PGCATM	300	300
F N A C A REALMONT/CAGNAC	300	300
REAL DANSES	0	200
AAPPMA REALMONT (vente carte:427)	850	850
FJEP	2 000	1 500
ASS SAINT HUBERT	600	400
GENERATION MOUVEMENT	300	300
APE ECOLE PUBLIQUE	1 500	1 500
SOUVENIR Français	150	200
J'AIME REALMONT	0	500
APE COLLEGE	300	300
Total B	7 600	7 650
C - Associations humanitaires et sociales		
SECOURS CATHOLIQUES	850	850
ADDA	300	300
CROIX ROUGE	1 000	1 000
ADMR	1 000	1 000
LOU FIAL D OR	500	500
BANQUE ALIMENTAIRE	400	400
Total C	4 050	4 050
Sous total A, B, C (Travaux de la Commission)	27 850	27 100
D - Autres Associations		
FAMILLES RURALES REALMONT	5 000	5 500
CINECRAN	3 000	3 000
CLAE FRANCAS LOISIRS (Fonctionnement)	66 057	66 100
CLAE FRANCAS LOISIRS (NAPS)	20 000	50 000
REALCROCHE	3 800	3 800
JEUNESSE PLEIN AIR	150	150
PREVENTION ROUTIERE	150	150
Total D	94 057	124 600
TOTAL GENERAL	121 907	151 700

2/ OBJET : Saison culturelle 2015- Tarifs spectacles

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée la programmation culturelle 2015. Monsieur le Maire précise que certains spectacles sont gratuits mais que d'autres sont payants et qu'il convient de fixer les tarifs des entrées.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les tarifs ci-dessous :

Spectacles	Tarif Normal	Tarif Réduit *
La Real Coquecigrue (Cabaret)	8 €	5 €
La Roulotte Opéra (Drôles 2 Ténors)	15 €	11 €

* Le tarif réduit s'adresse aux étudiants, aux demandeurs d'emploi et aux personnes handicapées (sur justificatifs)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs des spectacles de la saison culturelle comme indiqués dans le tableau ci-dessus

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer toutes les pièces afférentes

3/ OBJET : Ancienne piscine - Attribution du marché de travaux

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée la consultation engagée pour les travaux de restructuration de l'ancienne piscine en « Pôle Jeunesse ».

Après analyse des offres et sur proposition de la Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer le marché de travaux de restructuration de l'ancienne piscine en « Pôle Jeunesse » comme suit :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1- Gros oeuvre	BILSKI – Le Séquestre	60.000,00 €
2 – Menuiseries extérieures	ALUTARN - Gaillac	18.699,29 €
3 – Plâtrerie menuiseries intérieures – Peinture	ARTUSO - Réalmont	32.148,99 €
4 – Sols souples	ARTUSO - Réalmont	10.470 ,00 €
5 - Electricité	GATIMEL - Réalmont	22.000,00 €
6 –Chauffage-Plomberie	SOUYRI – St Genest de Contest	21.221,26 €
MONTANT TOTAL HT		164.539,54 €
MONTANT TOTAL TTC		197.447,45 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché des travaux de restructuration de l'ancienne piscine en « Pôle Jeunesse »

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dit marché

II / INFORMATIONS

Mr Ouhalima informe de l'organisation en juin, en direction des jeunes, d'une journée du civisme.

Mr Rouquier informe aussi que, fin juin, le Foyer posera en hommage aux anciens de cette association une plaque commémorative

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.